Image not found or type unknown

Alcoolémie faille juridique

Par **revej**, le **16/11/2014** à **19:37**

Je ne me souviens plus avoir été soumis au test de dépistage par éthylotest, s'agissant d'un accident de la circulation. Je me rappelle uniquement avoir été amené par les pompiers jusqu'à l'hôpital pour examens puis d'y avoir été rejoins par les gendarmes qui m'ont arrêté pour être soumis au contrôle par éthylomètre où un seul contrôle y a été alors opéré au lieu normalement de deux.
Le taux m'a été notifié par écrit que le 15 novembre 2014, l'avis de rétention de mon permis de conduire consécutif à cette infraction également notifié le 15 novembre 2014 et en aucune façon verbalement dès le résultat à l'éthylomètre. Pour ma bonne foi j'ai même failli aller au rendez vous fixé par les gendarmes avec ma deuxième voiture ignorant totalement que je n'avais plus mon permis de conduire depuis le 11 novembre 2014 à 20h30.
Que puis je faire ?
Suis je cuit ? De toute manière j'avais bu ou alors y a t'il faute de procédure car après tout on m'a fait signer un faux.
Est-ce le pot de terre contre le pot de fer ou bien y a t'il une fenêtre d'espoir de faire annuler la procédure pour vice de forme ?

Merci de me répondre rapidement , je vis très mal cette situation qui va mettre en péril mon avenir et celui de ma famille même si sur le fond je suis fautif et pas excusable.

Merci à vous pour votre diligence.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés